

*Nil actum reputans, si quid superesset agendum.*

Pour ne pas nous bercer d'illusions, ni nous flatter, la question à nous poser n'est pas de savoir si on a fait quelques pas en avant, — il serait vraiment par trop coupable de n'avoir pas progressé en six ans — mais si le progrès est bien celui qui aurait pu être aisément réalisé. Il ne semble pas que la réponse puisse être affirmative. Deux exemples pour appuyer mon dire.

Dans un de nos diocèses fut faite une enquête officielle sur la pratique de la communion fréquente parmi les enfants des patronages. Cinq ou six seulement obtenaient de quelques-uns la communion plus que mensuelle.

Dans des écoles catholiques, tenus par d'excellentes sœurs, où le clergé a tout à dire, je demandais aux enfants combien de fois elles s'approchaient de la Table sainte ; à peine une sur 20 ou 30 élèves s'en approchait chaque dimanche.

Ces exemples pourraient avoir quelque excuse dans une localité exceptionnellement difficile ; mais qu'ils soient encore si fréquents, presque généraux, ceci prouve assez qu'on n'a pas compris l'importance de la communion fréquente, qu'on n'a pas cru possible de l'obtenir, qu'on n'a pas connu ou pas employé les meilleurs moyens de réussir.

*Et nous-mêmes, membres de la Ligue sacerdotale ?* Je vous laisse à chacun de faire votre examen de conscience, en relisant, dès votre retour, les statuts de la Ligue et l'instruction pratique qui les accompagne. J'y signale deux points seulement : d'abord le prosélytisme à exercer parmi nos confrères dans le sacerdoce. Avons-nous assez à cœur de leur faire connaître la Ligue et d'éveiller chez eux le désir d'en faire partie, non pas uniquement pour profiter de ses priviléges, mais pour être enrôlés dans la croisade ? Ensuite, il me paraît que la Ligue serait plus vivante et prendrait plus d'importance aux yeux des fidèles, si nous leur faisions connaître davantage, et du haut de la chaire, et par voie d'aff-